

CAHIER DE DEMANDES DE TRAVAUX

ANNEE 2025

Correspondance à adresser chez le Président

Robert GAVIN, 1652 Route de Tourris, quartier La Chaberte, 83160 La Valette Du Var

Portable : 06-47-66-50-43

Courriel : president@cilfavieres.fr

Site Web : <https://cilfavieres.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/3386715208231031>

I. Sécurité des piétons sur la Départementale 46 « Route des Favières »

Les Riverains Toulonnais de la Départementale 46 « Route des Favières » » Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR des Impasses « Des Oliviers », « Des Genets » et du Chemin « Du Coucou » sont contraints d'empiéter sur la piste cyclable voire sur la chaussée pour prendre les bus N° 55, AB121 ou Scolaires TL09, VA01 aux arrêts « Terres Rouges » et/ou « UBA ».

Constats réalisés sur le secteur concerné :

Route des Favières D46, sens « Col des Chênes vers Rond-point Soldani », la largeur de la chaussée et le pourcentage d'inclinaison permettent aux cyclistes d'atteindre des vitesses de roulage pouvant avoisiner les 70 km/h. (Identique au flux routier existant).

Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité cette portion de « pseudo » piste cyclable, non protégée du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.

Cette portion de départementale, sens « descendant », est soumise à un flux de véhicules en constante augmentation avec la présence de poids-lourds à fort tonnage.

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour dont 550 Poids lourds / jour sur la D46 Route des Favières.

Il est très fréquent que des infractions et incivilités routières soient constatées. Ce tronçon est particulièrement accidentogène.

Devant ce constat de mise en danger des personnes, la décision d'un aménagement routier est devenue prioritaire :

- ✓ *Aménager, la portion concernée de la « pseudo » piste cyclable descendante, en un « trottoir sécurisé avec bordures de protection »*
- ✓ *Matérialiser au sol un passage piétonnier sur la Départementale 46 Route des Favières. Ce passage permettra aux usagers des bus N° 55, AB121 et/ou Scolaires TL09, VA01 du réseau Mistral, de traverser la D46 en toute sécurité.*

Aménagements existants sur le secteur concerné :

Les accès aux deux arrêts de bus « UBA », sens montant et descendant, sont accessibles par deux passages piétonniers sécurisant la traversée de la Départementale 46.

A partir du N° 597 Route des Favières, l'accès à l'arrêt de bus « UBA » est sécurisé par un trottoir avec bordures de protection (Plan d'implantation annexé).

- ✓ Sur cette portion de route, aucun tracé de piste cyclable n'est matérialisé.

Demandes :

- *Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 140 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir du N° 597 Route des Favières jusqu'à l'accès au « Chemin du Coucou ».*
- *Création, sens descendant, d'un « trottoir piétonnier sécurisé » avec bordures de 155 Mètres de long sur la D46 en lieu et place de la piste cyclable non utilisée, à partir de l'Impasse des Genêts jusqu'à l'Impasse des Oliviers.*
- *Marquage au sol d'un passage piétonnier au niveau de l'arrêt de bus « Terres Rouges » D46 sens montant vers le Col des Chênes.*
- *Lutte « soutenue » contre les incivilités routières.*
- *Lutte contre la pollution sonore zones « rouges » supérieures à 55 dB de jour et 50 dB de nuit (Carte du bruit jointe).*

Questions :

- *Qu'en est-il du projet d'aménagement sécuritaire de la piste cyclable sens montant ?*
- *Qu'en est-il du projet d'aménagement de la voie de contournement du Mont Faron ?*

Plan d'implantation des demandes :



Cartographie de Bruit Stratégique d'échéance 4 par MTPM :



II. Sécurité Routière de la D46 Route de Dardennes :

L'aménagement de la D46 Route de Dardennes, de la Zone Commerciale de la Ripelle au Col des Chênes devient incontournable. (Demandé en : AG 09/2018 - AG 06/2019 – AG 10/2021 - AG 09/2022 – AG 10/2023 - AG 10/2024).

Constats :

- ✓ Les vitesses excessives, le non-respect des interdictions de doubler, les rodéos motos, les flux croissants de poids-lourds et des véhicules sans permis (leur vitesse lente 40km/h, incite au dépassement dangereux des deux roues et autres véhicules), augmentent l'insécurité des Habitants et des Cyclistes circulant sur la Départementale 46 « Route de Dardennes ».
- ✓ Les piétons sont obligés, malgré-eux, d'emprunter en toute insécurité les bas-côtés non stabilisés et non protégés du flux routier, afin d'atteindre l'un des deux arrêts de bus.
« L'insécurité des Personnes et des Cyclistes est mise en avant ».
- ✓ Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13650 Véhicules / jour dont 350 Poids lourds / jour sur la D46 Route de Dardennes. Ce flux est en constante augmentation et deviendra plus important si le projet de la mise en service de la voie de contournement du Mont Faron se finalise.

Demandes :

- Aménagement sécuritaire de la Départementale.
- Création d'une piste cyclable partagée sens montant (Dardennes vers Le Col des chênes).
- Installation d'un éclairage public sur la totalité de la D46 Route de Dardennes.
- Lutte contre la pollution sonore zones « rouges » supérieures à 55 dB de jour et 50 dB de nuit (Carte du bruit jointe).

Question :

- Qu'en est-il du projet d'aménagement de la voie de contournement du Mont Faron ?

Plan d'implantation des demandes :



Demandes concernant « Toulon & La Valette-Du-Var »

III. Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas du Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022 des deux Antennes métropolitaines, Toulonnaise et Valettoise, aucune action n'a été menée à son terme concernant :

- ✓ La remise en état du réseau pluvial.
- ✓ Le curage du Gaudissart.

Question :

- Qu'en est-il du projet de réalisation d'un réseau d'assainissement pour ces Quartiers ?

Demandes :

- Curage des fossés « écoulement des Eaux Pluviales ». *« Toulon & La Valette-Du-Var »*

Demandes concernant « La Valette-du-Var »

IV. Surveillance et Aménagements routiers du rond-point du « Cimetière des Argériès » :

- ✓ Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est « une poubelle à ciel ouvert ». Certaines personnes font preuve d'incivisme persistant.
- ✓ Des chauffards prennent le giratoire en sens inverse, (Plan du rond-point joint).

Demandes :

- Mise en place de caméras de « vidéo surveillance ».

Questions :

- Quand sera effective la mise en service du cimetière des « Argériès » ?
- Quels aménagements, du rond-point, sont prévus pour renforcer la sécurité routière ?

Plan du rond-point :



V. Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

La canalisation souterraine des Eaux Pluviales est à remettre en état. Elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris au niveau du N° 1974 (Centre Aéré Jean Gravan) ainsi que dans la propriété privée sis au N° 1977.

Demandes :

- Réaménagement du fossé et du regard de collecte des eaux pluviales ainsi que la traversée souterraine de la Route de Tourris, via la propriété privée située en contre bas.
- Réaménagement de l'écoulement et de la sortie des eaux pluviales de la propriété privée sis au N°1977.
- Le raccordement au collecteur existant sur le Chemin communal.

VI. Surveillance et aménagement du rond-point au 1-7 Route du Fort Coudon :

- ✓ Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités. Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritux en tous genres, dont des « Déchets Amiantés » sont toujours déposés.
- ✓ Dans l'ilot central du rond-point, la plateforme en terre battue qui supporte le container des ordures ménagères et les tris sélectifs est difficile d'accès et instable.

Demandes :

- Réaménagement de l'espace aux « Tris Sélectifs et Container d'Ordures Ménagères ».

Question :

- Qu'en est-il du projet de la mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon ?



VII. Dégradation du revêtement bitumeux de la Route de Tourris :

Constat a été fait par les Riverains et la Marine Nationale, qu'une grande partie du bitume de la Route de Tourris c'est fortement dégradé (fissures, nids de poules).
Les derniers travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022.

Demande :

- Remise en état de la Route de Tourris.

Demande concernant « le Département & La Valette-du-Var »

VIII. Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » :

Le nombre de randonneurs et de joggeurs étant en constante augmentation sur cette portion de la D 446, la création d'une piste pédestre de 200m côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est à créer afin d'assurer la sécurité des Personnes.

Demande :

- Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux avec bordures de protection bétonnées.

Plan d'implantation de la demande :



IX. Questions Diverses :

Robert GAVIN
Président du C.I.L.



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.

